

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAULX</b>
---

<b>Nombre de conseillers</b>	L'an deux mille vingt-deux, le 07 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.		
<b>En exercice</b>	15		
<b>Présents</b>	10		
<b>Votants</b>	15		
<b>Absents</b>	5		
<b>Exclus</b>	0		
<b>Date de convocation</b> 28 septembre 2022	<b>Etaient présents :</b> Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Murielle NAGEL, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER		
<b>Date d'affichage</b> 30 septembre 2022	<b>Etaient absents excusés :</b> Cécile FANTINI, Christophe BOCQUET, Damien MISSILLIER, Philippe BREVET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ		
<b>DEL 20221007-036</b>	<b>Etaient absents : /</b>		
<b>OBJET :</b>	<b>Exclus : /</b>		
<b>Convention de Fourrière SPA Anancy Marlioz</b>	<b>Procurations :</b> Christophe BOCQUET a donné pouvoir à Cédric VERNEY, Philippe BREVET a donné pouvoir à Gil BENICHOU, Cécile FANTINI a donné pouvoir à Chantal MARCHAND, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ a donné pouvoir à Danielle DEPLANTE, Damien MISSILLIER a donné pouvoir à Emmanuel SERRIER		
	<i>Madame Murielle NAGEL a été nommée secrétaire de séance</i>		

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la SPA Anancy Marlioz a adressé un projet de convention de fourrière pour lutter contre les chiens et les chats errants.

Ce projet de convention prévoit notamment une revalorisation de la participation financière annuelle de la commune, pour la porter à 1€10 par habitants recensés, contre 0€95 auparavant. Cette revalorisation tient compte de la hausse du coût de la vie, et plus spécifiquement du carburant. Le coût pour l'année 2023 sera ainsi porté à 1157,20 €.

Madame le Maire rappelle que cette convention permet à la SPA de trapper les chats errants sur la commune afin de les faire stériliser. Les chats sauvages sont remis sur place pour éviter la territorialisation par d'autres animaux, alors que les chats adoptables et les chatons sont pris en charge par la SPA. Les frais de stérilisation restent toutefois à la charge de la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de fourrière avec la SPA Anancy Marlioz.

Le Secrétaire de séance,

**Murielle NAGEL**



Le Maire,

**Isabelle VENDRASCO**

